

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 54 GRAND BUFFET

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens	{	215		214	1 170 626	
			services *		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	17 143	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 187 769	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	622 658	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	-71 145	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	266 342	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)						244	4 823	
	Rémunérations du personnel*						250	223 048	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	45 839	
	Dotations aux amortissements*						254	34 179	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	44	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	1 125 788	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	61 981	
Produits financiers (III) 280			94		Charges financières (V)			294	5 396
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	11 608	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	45 071	
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	45 071	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	11 608			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Dassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	56 679	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	56 679	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL 54 GRAND BUFFET		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		2 RUE JEAN FERRAT		54270 ESSEY-LES-NANCY				
SIRET		9 0 8 0 7 9 3 5 3 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		7		Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 2				
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	50 000	012	50 000	
			Autres *	014	3 000	016	527	
	Immobilisations corporelles *			028	552 408	030	33 652	
	Immobilisations financières * (1)			040	33 750	042		
	Total I (5)			044	639 158	048	34 179	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	71 145	052	71 145	
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres* (3)	072	137 259	074	137 259	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	196 304	086	196 304		
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	404 708	098	404 708		
	Total général (I + II)		110	1 043 866	112	34 179		
PASSIF				Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	10 000				
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)		132					
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136	45 071				
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	55 071				
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	338 064				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	247 526				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...169 294 621)		172	369 027				
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176	954 617				
Total général (I + II + III)		180	1 009 687					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	574 068
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié Conforme

54 GRAND BUFFET SARL au Capital de 10 000 Euros
2 Rue Jean Ferrat 54270 Essey-lès-Nancy
RCS : Nancy 908 079 353

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03/04/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril, à quatorze heures,

Les associés de la société 54 GRAND BUFFET, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 100 parts de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont au présent:

à Mr YU Jiahai
numérotées de 1 à 50 inclus, soit 50 parts

à Mr JIANG Quanchuan
numérotées de 51 à 100 inclus, soit 50 parts

Total des parts sociales: 100 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr YU Jiahai, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture, à l'Assemblée, du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 45 071 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	45 071 Euros
Au compte « Réserve légale »	<u>800 Euros</u>
Le solde en bénéfice	44 271 Euros

En totalité au compte "Report à Nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le gérant percevra la rémunération pour l'exercice suivant mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03/04/2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2022**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 45 071 Euros de la manière suivante. A savoir:

Bénéfice de l'exercice	45 071 Euros
Au compte « Réserve légale »	<u>800 Euros</u>

Le solde en bénéfice	44 271 Euros
----------------------	--------------

En totalité au compte "Report à Nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr YU Jiahai

Mr JIANG Quanchuan

